



Secrétariat Général du Siège
Direction des Expertises et Services RH des Sièges
Pôle Emplois Développement Compétences

RPP Groupe A – Directions d'Activité du Siège et Directions à Compétence Nationale rattachées – Décision d'ouverture

DATE D'APPLICATION

A partir du 4 janvier 2021

EN SYNTHÈSE

OBJET : Décision n°21-008 du 10 mars 2021

Ouverture de dispositifs par Reconnaissance du Potentiel Professionnel (RPP) classe IV groupe A pour les besoins exclusifs des Directions d'Activité du Siège et des Directions à Compétence Nationale rattachées.

ACTIONS :

A diffuser à l'ensemble des Branches

DESTINATAIRES

Tous services

ABROGATION

CONTACT

Mathilde Vallée
06 40 54 30 34

Gérard BELLENGIER
Le Directeur du Secrétariat Général du Siège

Référence : DECISION_2021_65
Date : 10 mars 2021
Niveau de confidentialité : C1

NE PAS DIFFUSER
À L'EXTÉRIEUR DU GROUPE



Décision n°21-008 du 10 mars 2021

Ouverture de dispositifs de promotion par Reconnaissance du Potentiel Professionnel (RPP) pour l'accès aux fonctions décrites dans le tableau ci-dessous pour les besoins exclusifs des directions d'activités du Siège et des directions à compétence nationale rattachées.

Le Directeur du Secrétariat Général du Siège du Groupe La Poste,

Vu la décision n°166-03 du 15 juin 2015 portant de nomination de M. Gérard BELLENGIER en qualité de Directeur du Secrétariat Général du Siège ;

Vu la décision n°296-03 du 23 octobre 2017 portant délégation de signature à M. Gérard BELLENGIER, en sa qualité de Directeur du Secrétariat Général du Siège en matière de recrutement et de gestion des personnels ;

Vu le décret n°2007-1329 du 10 septembre 2007 relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des cadres supérieurs de La poste (JO du 12 septembre 2007) ;

Vu la décision n°347-05 du 13 décembre 2019 relative à la nature des épreuves et des modalités de la sélection mise en œuvre dans le cadre de la reconnaissance du potentiel professionnel (RPP) pour l'accès à la classe IV Groupe A du Groupe-Siège;

Vu la décision n°256-01 du 13 septembre 2007 relative à la mise en œuvre de la promotion des fonctionnaires (BRH 2007 RH 121) ;

Vu la décision n°256-02 du 13 septembre 2007 relative à la mise en œuvre de la promotion des salariés (BRH 2007 RH 122) ;

Vu la circulaire du 30 mars 2007 relative à la réouverture du droit d'option (BRH 2007 RH 66, p.389) ;

Vu la décision relative à la nature et liste des prérequis pouvant être exigés dans le cadre de la RAP et de la RPP (DECISION_2020_10)

Décide :



Article premier

Des dispositifs de promotion par Reconnaissance du Potentiel Professionnel (RPP) pour l'accès à la classe IV Groupe A pour les besoins du Groupe-Siège se dérouleront dans les conditions suivantes :

- Nombre de places offertes pour chacun des dispositifs :

| Famille professionnelle | Filière | Siège | CSMSI | DNAS | DNC | CSSG | DSRH | SIMMO |
|-------------------------|---|-------|-------|------|-----|------|------|-------|
| SUPPORT | Achats | 1 | | | | | | 1 |
| | Activités sociales | | | 1 | | | | |
| | Audit risques contrôle permanent et conformité | 1 | | | | | | |
| | Contrôle gestion | | | | 1 | | | |
| | Environnement de travail | 1 | | | | | | |
| | Immobilier | | | | | | | 2 |
| | Ressources Humaines | 1 | | | 1 | | 2 | |
| | Sécurité | | | | | 1 | | |
| | Système d'information | | 6 | | | | | |

- Millésimes d'appréciation : **années 2018, 2019 et 2020**

- Bassins de candidature

Dispositif salariés et agents contractuels de droit public : **NOD recruteur**

Pour le NOD CSMSI, le bassin de candidature pour le dispositif RPP Groupe A est ouvert au NOD ainsi qu'à la direction du numérique pour la filière Système d'Information.

Pour le NOD Siège, le bassin de candidature pour le dispositif RPP Groupe A est ouvert au NOD ainsi qu'à la direction du numérique pour la filière Ressources Humaines.

Dispositif Fonctionnaires :

National

- Conditions de candidature :

Dispositif Salariés
Salariés (en CDI) :

ACCI.1 à III.3 justifiant de 3 ans au moins d'activité en continu à La Poste ou dans une filiale de La Poste dont un an minimum dans le niveau de classification



| | |
|---|--|
| Agents contractuels de droit public : | détenu à la date de clôture des inscriptions. |
| Dispositif Fonctionnaires | Niveau de poste I.1 à III.3 et justifiant de 3 ans au moins d'activité en continu à La Poste à la date de clôture des inscriptions. CA2, CA1, CAPRO, TS, ATGS, ATG2, ATG1, APN2, APN1, AP comptant au moins 3 ans de services effectifs à La Poste ou dans ses filiales dont 1 an dans leur grade à la date de clôture des inscriptions. IN, REVI, RHC, R1 et autres grades de reclassement de niveau inférieur comptant 3 ans au moins de services effectifs à La Poste ou dans ses filiales dont 1 an dans leur grade à la date de clôture des inscriptions. |
| Nombre de participations | Ne pas avoir épuisé le nombre de participations autorisées (3 par an) |
| Date de clôture des inscriptions et date limite de validation des dossiers dans e-promo : | 14 avril 2021 |
| Date des épreuves écrites : | 20 mai 2021 |
| Date des épreuves orales d'admission : | 21 septembre 2021 au 22 octobre 2021 |

Article 2

Pour les personnels fonctionnaires, ce dispositif de promotion se traduit par un concours interne d'accès au grade de cadre supérieur groupe A

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site Documentation professionnelle.